

Droit-de-l'hommisme

Le **droit-de-l'hommisme** (ou **droits-de-l'hommisme**) est à la fois un idiotisme français et un néologisme à connotation péjorative, créé à la fin du xx^e siècle pour remettre en cause les concepts d'ingérence humanitaire (par exemple lors de l'intervention militaire de l'OTAN au Kosovo en 1998-1999) et d'aide humanitaire menées par les ONG (par exemple Médecins sans frontières^[réf. nécessaire]).

Plus généralement, cette expression peut renvoyer à :

- soit une approche jugée généreuse mais inefficace par des politiciens, en regard des principes de la *Realpolitik* ;
- soit au contraire une instrumentalisation des droits de l'homme à des fins purement stratégiques (cette critique émane alors de personnes ne voyant dans l'exercice de la vie politique qu'une posture cynique et hypocrite^[réf. nécessaire]).

Plus rarement mais aussi plus radicalement, l'expression vise la **critique du concept de « droits de l'homme »** (posture initiée par Karl Marx dès le milieu du xix^e siècle).

Dans les usages, le terme tend à remplacer le mot **humanitarisme**, utilisé à partir du xix^e siècle et lui aussi connoté péjorativement, en particulier au xx^e siècle (« amour de l'humanité excessif ou prétentieux » tout d'abord¹, puis « souci généreux, parfois excessif et utopique, du bien de l'humanité »²), bien que l'on ne puisse considérer les deux termes comme totalement synonymes, en raison de l'évolution des mentalités au fil du siècle.

Sommaire

Origines

Approche philosophique

Approche juridique

Approche politique récente

Opinions de la société civile

Notes et références

Bibliographie

Voir aussi

Liens internes

Liens externes

Origines

En 1837, Honoré de Balzac qualifie l'humanitarisme de « stupide amour collectif »³.

En 1843, Karl Marx ne voit dans les droits de l'homme que ceux de « l'homme égoïste, l'homme séparé de l'homme et de la communauté » (détail : supra).

En 1874, dans *Quatrevingt-treize*, Victor Hugo se moque des cercles philanthropiques : « Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée. »

En 1883, Paul Lafargue qualifie les droits de l'homme de « droits de l'exploitation capitaliste »⁴.

En 1916, dans *La Trahison des Clercs*, Julien Benda voit dans l'humanitarisme « une déchéance morale; bien mieux (...) une déchéance intellectuelle ».

En 1919, dans *L'homme du ressentiment*, Max Scheler écrit : « L'humanitarisme remplace, "le prochain" et "l'individu" (qui seuls expriment vraiment la personnalité profonde de l'homme) par "l'humanité" (...) Il est assez significatif que la langue chrétienne ignore "l'amour de l'humanité". Sa notion fondamentale est "l'amour du prochain". L'humanitarisme moderne ne vise directement ni la personne ni certains actes spirituels déterminés (...), ni même cet être visible qu'est "le prochain" ; il ne vise que la somme des individus humains, comme telle »⁵.

En 1989, à l'occasion d'un colloque organisé à Paris, le juriste Alain Pellet, spécialiste en droit international public, crée le néologisme « droit de l'hommisme »⁶.

Approche philosophique

Le premier à à tourner en dérision le concept de « droits de l'homme » est Karl Marx :

« On fait une distinction entre les « droits de l'homme » et les « droits du citoyen ». Or quel est cet « homme » distinct du citoyen ? Personne d'autre que le membre de la société bourgeoise. Pourquoi le membre de la société bourgeoise est-il appelé « homme », homme tout court, et pourquoi ses droits sont-ils appelés droits de l'homme ? Qu'est-ce qui explique ce fait ? Par le rapport de l'État politique à la société bourgeoise, par l'essence de l'émancipation politique. Constatons avant tout le fait que les « droits de l'homme », distincts des « droits du citoyen, » ne sont rien d'autre que les droits du membre de la société bourgeoise, c'est-à-dire de l'homme égoïste, de l'homme séparé de l'homme et de la communauté. (...) »

Aucun des prétendus « droits de l'homme » ne dépasse donc l'homme égoïste, l'homme en tant que membre de la société bourgeoise, c'est-à-dire un individu séparé de la communauté, replié sur lui-même, uniquement préoccupé de son intérêt personnel et obéissant à son arbitraire privé. L'homme est loin d'y être considéré comme un être générique; tout au contraire, la vie générique elle-même, la société, apparaît comme un cadre extérieur à l'individu, comme une limitation de son indépendance originelle. Le seul lien qui les unisse, c'est la nécessité naturelle, le besoin et l'intérêt privé, la conservation de leurs propriétés et de leur personne égoïste.



Karl Marx, pourfendeur des droits de l'homme en 1843.

Il est assez énigmatique qu'un peuple, qui commence tout juste à s'affranchir, à faire tomber toutes les barrières entre les différents membres du peuple, à fonder une communauté politique, proclame solennellement (1791) le droit de l'homme égoïste, séparé de son semblable et de la communauté, et reprenne même cette proclamation à un moment où le dévouement le plus héroïque peut seul sauver la nation et se trouve réclamé impérieusement, à un moment où le sacrifice de tous les intérêts de la société bourgeoise est mis à l'ordre du jour et où l'égoïsme doit être puni comme un crime (1793). La chose devient plus énigmatique encore quand nous constatons que l'émancipation politique fait de la communauté politique, de la communauté civique, un simple moyen devant servir à la conservation de ces soi-disant droits de l'homme, que le citoyen est donc déclaré le serviteur de l'« homme » égoïste, que la sphère, où l'homme se comporte en qualité d'être générique, est ravalée au-dessous de la sphère, où il fonctionne en qualité d'être partiel, et qu'enfin c'est l'homme en tant que bourgeois, et non pas l'homme en tant que citoyen, qui est considéré comme l'homme vrai et authentique. »

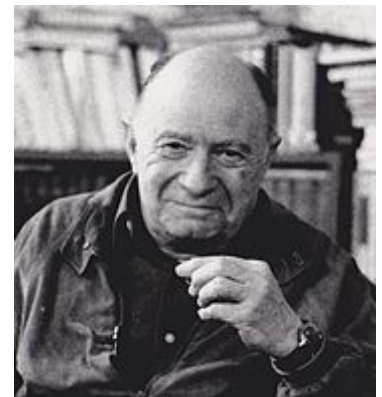
— Karl Marx, *La question juive*, 1843

Approche juridique

En 1988, l'historien du droit Jacques Ellul voit dans l'expression « droit de l'homme » une aberration :

« Je suis toujours étonné que cette formule réunisse un consensus sans faille et semble parfaitement claire et évidente pour tous. La Révolution française parlait des « droits de l'homme et du citoyen ». Les droits du citoyen, j'entends : étant donné tel régime politique, on reconnaît au membre de ce corps politique tel et tel droit. Ceci est clair. De même lorsque les juristes parlent des droits de la mère de famille, ou le droit du mineur envers son tuteur, ou le droit du suspect. Ceci encore est clair. Mais les droits de l'homme ? Cela veut donc dire qu'il est de la « nature » de l'homme d'avoir des « droits » ? Mais qu'est-ce que la nature humaine ? Et que signifie ce mot « droit », car enfin, jusqu'à preuve du contraire, le mot "droit" est un mot juridique. Il a et ne peut avoir qu'un sens juridique. Ce qui implique d'une part qu'il peut être réclamé en justice, et qu'il est également assorti d'une sanction que l'on appliquera à celui qui viole ce droit. Bien plus, le droit a toujours un contenu très précis, c'est tout l'art du juriste que de déterminer avec rigueur le sens, le seul sens possible d'un droit. Or, quand nous confédérons, en vrac, ce que l'on a mis sous cette formule des droits de l'homme, quel est le contenu précis du "droit au bonheur", du "droit à la santé", du "droit à la vie", du "droit à l'information", du "droit au loisir", du "droit à l'instruction" ? Tout cela n'a aucun contenu rigoureux. »

— Jacques Ellul, *Le bluff technologique*, 1988



Jacques Ellul

Approche politique récente

En 1999, le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement ironise sur le « droits-de-l'hommeisme de pacotille »⁷

En 2002, son successeur Nicolas Sarkozy en fait autant. S'opposant à la LDH et aux associations contestant son projet de loi sur la sécurité intérieure (LSI), il déclare : « Tous les droits-de-l'hommes de la création passent devant la porte de Saint-Ouen en disant : "Mon dieu, les pauvres" puis s'en vont pour aller dîner en ville »⁸.

En 2007, l'ancien ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine déclare : « le droit-de-l'humanisme est une posture de repli. C'est une politique de remplacement qui prend acte de notre incapacité à intervenir, y compris sur le plan militaire. Ce droit-de-l'humanisme est valorisant vis-à-vis des opinions publiques européennes, mais il n'a aucune influence sur les mondes russe, arabe ou chinois. Nous faisons des discours pour pallier notre absence de pouvoir ou d'influence⁹. » Hubert Védrine conseille au contraire davantage de réalisme en politique étrangère.

La même année, Isabelle Lasserre, spécialiste des questions de défense et stratégie, estime que « les non-batailles de l'après-guerre froide ont été remplacées, au début des années 1990, par un certain droit-de-l'humanisme servant de justification à l'interventionnisme effréné dans le monde et au droit d'ingérence »¹⁰.

Opinions de la société civile

En 1992, certains militants libertaires rapprochent l'humanitarisme des pratiques de philanthropie mises en place à la fin du XVIII^e siècle par les cercles libéraux : « Les organisations humanitaires ressemblent aux femmes de patrons qui s'occupaient des pauvres pendant que leurs maris les fabriquaient »¹¹.

Les milieux conservateurs ne sont pas non plus avares de critiques. Ainsi, en 1993, Luc Ferry fait remarquer que « l'on reproche volontiers au droit-de-l'humanisme de verser dans un « universalisme abstrait » et désincarné, oublieux des réalités historiques qui, seules, permettent de comprendre le sens véritable des conflits humains. Bien plus, on soupçonne la nouvelle charité de faire trop bon ménage avec le «business»: pour l'essentiel, elle servirait à donner bonne conscience aux téléspectateurs tout en assurant le succès médiatique de ses promoteurs »¹².

En 2002, Sébastien Homer, du journal *L'Humanité*, qualifie le droit-de-l'humanisme de « néologisme d'extrême-droite »¹³ et la revue *Résistances et dissidences* y voit « l'idéologie d'extrême-droite »¹⁴. Et pour Jean-Pierre Mignard, en 2008, « droit-de-l'humanisme » est « un néologisme venu des soutes de la nouvelle droite »¹⁵.

Selon l'essayiste Jean Bricmont, en 2009, le droit-de-l'humanisme n'est qu'une stratégie de communication du pouvoir consistant à exploiter et détourner la philosophie des droits de l'homme pour promouvoir des intérêts qui en sont très éloignés, notamment pour « justifier » une politique impérialiste ou oligarchique^{16,17}.

La même année, le blogueur Mohamed Belaali écrit : « Hier, on envoyait les missionnaires pour civiliser les « sauvages » en leur apportant lumière et civilisation ; aujourd'hui, on « s'ingère humainement » pour leur offrir démocratie et liberté. L'humanitaire a remplacé le missionnaire. Un homme comme Bernard Kouchner, principal promoteur du « droit d'ingérence humanitaire », symbolise très bien l'hypocrisie, le



Bernard Kouchner, promoteur du droit d'ingérence humanitaire

cynisme et la violence de cette vision « humanitaire » du monde utilisée par les pays riches. Il est l'incarnation vivante de ce que représente ce droit. Payé par Total, il rédige un rapport niant, si l'on peut dire, totalement le travail forcé et les traitements inhumains infligés par le groupe pétrolier aux ouvriers birmans »¹⁸.

En 2013, Aymeric Taillefer, qui se réclame « anarchiste de droite », écrit : « héritier du Christianisme par le truchement des Droits de l'Homme, le droit-de-l'hommisme en expose la caricature sans la profondeur, la religiosité dénuée de toute spiritualité ». Et finalement, il constitue « l'ordre moral du libéralisme triomphant »¹⁹.

Notes et références

1. Dictionnaire académique français, 1932
2. Littré, 1986
3. Honoré de Balzac, *Les employés*, 1837
4. Paul Lafargue, *Le Droit à la paresse*, 1883. *Le Temps des Cerises*, 2002, p. 85
5. Max Scheler, *L'homme du ressentiment*, Gallimard, 1958, p. 112.
6. Alain Pellet, "Droits-de-l'hommisme et droit international" (http://droits-fondamentaux.u-paris2.fr/sites/default/files/publication/droits-de-lhommisme_et_droit_international.pdf), in *Droits fondamentaux*, n° 1, juillet-décembre 2001
7. *Libération*, 16 janvier 1999
8. Pascal Ceaux, Hervé Gattegno et Piotr Smolar, « Nicolas Sarkozy se veut le défenseur de la "France des oubliés" », *Le Monde*, 23 octobre 2002 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/10/23/nicolas-sarkozy-se-veut-le-defenseur-de-la-france-des-oublies_295327_1819218.html)).
9. Richard Werly, « Hubert Védrine : Le « droit de l'hommisme », posture de repli », *Le Temps*, 24 mai 2007 (lire en ligne (https://www.letemps.ch/Page/Uuid/57a9c252-ac1d-11dd-bf59-ad3d6140ad87/Hubert_V%C3%A9drine_Le_droit_de_lhommisme_posture_de_repli)).
10. Isabelle Lasserre, *L'Impuissance française 1989-2007*, Flammarion, 2007, p. 209.
11. "L'humanitarisme : une formidable escroquerie" (<http://1libertaire.free.fr/FMessica03.html>), *Le Projet*, n°7, 1992
12. Luc Ferry, "Feux croisés sur l'action humanitaire" (https://www.lexpress.fr/informations/feux-croises-sur-l-action-humanitaire_596427.html), *L'Express*, 2 décembre 1993
13. Sébastien Homer, "Le mot Droit-de-l'hommisme", *L'Humanité*, 26 octobre 2002
14. *L'Afrique (centrale) des droits de l'homme*, *Rupture* n°4, 2002 p.140
15. Jean-Pierre Mignard, "L'Europe doit défendre une nouvelle pratique des droits de l'homme" (https://www.lemonde.fr/idees/article/2008/08/27/l-europe-doit-defendre-une-nouvelle-pratique-des-droits-de-l-homme-par-jean-pierre-mignard_1088463_3232.html), *Le Monde*, 27 août 2008.
16. <http://modele-dac.net/immigration.html>
17. Jean Bricmont, *Impérialisme humanitaire : droits de l'homme, droit d'ingérence, droit du plus fort ?*, Bruxelles, Aden, 2009
18. Mohamed Belaali, "L'humanitaire au service du capital", *AgoraVox*, 29 août 2009
19. Aymeric Taillefer, *Droit-de-l'hommisme : une névrose religieuse*, éditions Godefroy de Bouillon, 2013

Bibliographie

- Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchere, *Le Procès des droits de l'homme. Généalogie du scepticisme démocratique*, Seuil, 2016
- Jean-François Mattei, *L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique*, Les Liens qui libèrent, 2014
- Aymeric Taillefer, *Droit de l'hommisme : une névrose religieuse*, Godefroy de Bouillon, 2013
- Jean Bricmont, *Impérialisme humanitaire : droits de l'homme, droit d'ingérence, droit du plus fort ?*, Aden 2009
- Richard Werly, « Hubert Védrine : Le droit de l'hommisme, posture de repli » (<https://www.letemps.ch/opinions/hubert-vedrine-droit-lhommisme-posture-repli>), *Le Temps*, 24 mai 2007
- René-Alexandre Courteix, *L'Humanitarisme, hypocrisie d'une société moderne ?*, l'Écritoire du publieur, 2006
- Alain Pellet, « Du bon usage du droits-de-l'hommisme » (https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/10/25/du-bon-usage-du-droits-de-l-hommisme-par-alain-pellet_295620_1819218.html), *Le Monde*, 25 octobre 2002
- Bruno Karsenti, « Les droits de l'homme et la politique de la pitié », *Cités* 2001/1 (n° 5), pp. 43-48.
- Rony Brauman, *Le crime humanitaire*, Le Seuil, 1993
- Luc Boltanski, *La Souffrance à distance : Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié 1993
- Alain Destexhe, *L'humanitaire impossible ou Deux siècles d'ambiguïté*, Armand Colin, 1993
- Xavier Emmanuelli, *Les prédateurs de l'action humanitaire*, Albin Michel, 1991

Voir aussi

Liens internes

- Aide humanitaire
- Bien-pensance
- *Charity business*
- Droits de l'homme
- Droit d'ingérence
- Métiers de l'humanitaire
- Organisation non gouvernementale
- Philanthropie
- *Social justice warrior*

Liens externes

- Bruno Guigue, La supercherie du droit-de-l'hommisme (<https://www.legrandsoir.info/la-supercherie-du-droit-de-l-hommisme.html>), *Le Grand Soir*, 27 août 2017
- Pierre Haski, « Y a-t-il encore quelqu'un pour défendre les droits de l'homme ? » (<https://www.nouvelobs.com/chroniques/20170717.OBS2197/y-a-t-il-encore-quelqu-un-pour-defendre-les-droits-de-l-homme.html>), *Le nouvel observateur*, 17 juillet 2017
- Gilles Sengès, En finir avec le « droit de l'hommisme » (<https://www.lopinion.fr/edition/international/en-finir-droit-l-hommisme-4295>), *L'Opinion*, 2013

- François L'Yvonnet, « Du droit-de-l'hommisme » (<http://www.alati.com.br/pdf/2009/oslo/011-Dudr.pdf>), in « Human Rights and their possible Universality », Rio de Janeiro, 2009
- Mohamed Belaali, « L'humanitaire au service du capital » (<https://www.agoravox.fr/actualites/international/article/l-humanitaire-au-service-du-60778>), *AgoraVox*, 29 août 2009
- Hubert Védrine, « Le «droit de l'hommisme», posture de repli » (<https://www.letemps.ch/opinions/hubert-vedrine-droit-lhommisme-posture-repli>), *Le Temps*, 24 mai 2007
- Alain Pellet, « Droits-de-l'hommisme et droit international » (http://droits-fondamentaux.u-paris2.fr/sites/default/files/publication/droits-de-lhommisme_et_droit_international.pdf), 18 juillet 2000
- Luc Ferry, « Feux croisés sur l'action humanitaire (https://www.lexpress.fr/informations/feux-croises-sur-l-action-humanitaire_596427.html) », *L'Express*, 2 décembre 1993
- « L'humanitarisme : une formidable escroquerie (<http://1libertaire.free.fr/FMessica03.html>) », *Le Projet*, n°7, 1992
- Rony Brauman, « Contre l'humanitarisme » (<https://www.msf-crash.org/fr/publications/guerre-et-humanitaire/contre-lhumanitarisme>), *Crash*, 1^{er} juin 1992

Ce document provient de « <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Droit-de-l%27hommisme&oldid=165169836> ».

La dernière modification de cette page a été faite le 6 décembre 2019 à 14:25.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.

Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.